

FICHE TECHNIQUE BE Mesurage

▲ **Rôle de l'habilité au sens de la NF C 18-510** : Chargé de mesurages.

▲ **Périmètre de l'habilité** : Nécessite des compétences en électricité : **oui** / Tension des installations inférieure à 1000 V / Ne réalise que des mesurages, à l'exclusion de toute autre opération / A une fonction d'encadrement : non / Doit être encadré par un autre habilité : non / BE Mesurage recouvre une autre habilitation : non.

Note : les mesurages sont déjà couverts par les habilitations BE Vérification, BE Essai, BR, B1 et B2. Lorsque ces habilitations sont détenues, BE Mesurage n'est pas requis pour effectuer des mesurages sur les installations concernées par les autres habilitations.

▲ **Exemples de métiers concernés** : Technicien / Electricien.

▲ **Exemples d'opérations réalisées** : Prise de mesures sur une installation électrique (tension, résistance, continuité...) / Prises de mesure d'autres valeurs qu'électriques sur une installation ou dans son environnement (mesure thermographique...). Voir § 11.3.1 de la NF C 18-510.

▲ **Exemples d'installations concernées ou d'opérations** (photos ci-dessous) :



▲ **Equipements personnels à minima nécessaires pour la formation*** (inter et intra-entreprise) :

Vêtements de travail couvrants Dispositif destiné à effectuer des mesurages (exemple : pince ampèremétrique) Tapis isolant classe 0 (NF EN 61111) Gants isolants classe 0 ou 00 (NF EN 60903) Casque isolant classe 0 avec jugulaire (NF EN 50365 + NF EN 397) Ecran facial avec marquage R05 indice 8 (NF EN 166).

* En application des articles R4321-1 à 5 du Code du Travail, les équipements de travail et les équipements de protection individuelle doivent être fournis par l'employeur pour le travail, et pour suivre la formation dans l'entreprise ou en centre de formation. La formation pratique doit porter sur le travail réel de l'opérateur et les équipements choisis par l'employeur doivent être en adéquation.

▲ **Moyens à minima nécessaires pour la formation** (inter et intra-entreprise) :

Local avec tableau électrique ou équipement (machine...) sur lequel les mesurages doivent être effectués Schémas électriques de l'installation utilisée Eventuellement référentiel technique correspondant au type de mesurage Instructions de sécurité écrites de l'employeur Salle avec tables et chaises, écran ou mur permettant la vidéo-projection, et tableau papier ou effaçable.

▲ **Niveau de technicité ou d'exigence de la formation** : 2 (sur une échelle de 1 à 4).

▲ **Durée préconisée** (formation + évaluation) : Initiale = 2 jours / Renouvellement = 2 jours.

▲ **Profils compatibles dans la même session de formation** : BS, BE Vérification, BE Manœuvre (d'exploitation). Total de 12 évaluations maximum par groupe sur 0,75 jour.

▲ **Habilitations supplémentaires cohérentes avec le profil** : Aucune.